

## Calendrier des vacances scolaires

 Année scolaire 2019-2020	
Pré-rentrée	Vendredi 30 Août 2019
Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2019
Abolition de l'esclavage (Saint-Barthélémy)	Mercredi 9 octobre 2019
Toussaint	Du Samedi 19 octobre au Lundi 4 novembre 2019
Noël	Du Samedi 21 décembre 2019 au Lundi 6 janvier 2020
Carnaval	Du Samedi 15 février au Lundi 2 mars 2020
Mi-carême (Guadeloupe et Saint-Martin)	Jeudi 19 mars 2020
Pâques	Du Jeudi 8 avril au Jeudi 23 avril 2020
Récupération mi-carême (St Barthélémy)	
Abolition de l'esclavage (Guadeloupe St Martin)	Mercredi 27 mai 2020 (gpe) Jeudi 28 mai 2020 (sxm)
Début des vacances scolaires des élèves	Samedi 4 juillet 2020
Les classes vaqueront les vendredi 22 mai et samedi 23 mai 2020.	

## Calendrier payes 2019

mois	payes	pensions
septembre	Jeudi 26	Lundi 30
Octobre	Mardi 29	Jeudi 31
Novembre	Mercredi 27	Vendredi 29
Décembre	Vendredi 20	Mardi 24


 se-uns.org  
 se-uns.org à vos côtés

## Rémunération des PE: + 300 € : oui ... comme prévu !

*Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé 300 € annuels en moyenne en plus pour tous les enseignants. Plutôt qu'une annonce, pour le SE-Unsa, c'est juste une information d'un élément budgétaire prévu.*

Ces 300 € correspondent à la suite de la mise en œuvre du protocole PPCR\*. Du point de vue individuel, il n'y aura rien de plus que ce qui était connu, c'est-à-dire rien de plus pour ceux qui

n'auront pas d'avancement de carrière dans l'année.

Signataire du protocole après deux années de négociations difficiles, le SE-Unsa surveille de près sa mise en œuvre, retardée d'une année après l'arrivée au pouvoir du président Macron. Pour autant, cette information ne répond pas à la problématique de la revalorisation qui reste un vrai sujet.

Il y a urgence à ce sujet. Le SE-Unsa est prêt à entrer en discussion avec le ministre pour proposer des évolutions, rapidement. Il serait bon de ne pas commencer par brouiller les pistes. <http://enseignants.se-uns.org/300-EUR-oui-comme-prevu>

## Rendez-vous de carrière :

### J'ai eu un rendez-vous de carrière en 2018-2019

Complété par l'inspecteur, le compte-rendu, a été communiqué aux personnels concernés qui ont pu, à cette occasion, formuler par écrit des observations dans un **délai de quinze jours**. Le recteur doit arrêter l'appréciation finale de la valeur professionnelle de l'agent au vu des appréciations des évaluateurs. **L'appréciation finale sera notifiée à l'agent dans les deux semaines après la rentrée scolaire 2019. Cette notification est le point de départ des voies de recours.** L'agent peut former un recours gracieux dans un délai de 30 jours francs. En cas de réponse défavorable, l'agent peut saisir la commission administrative paritaire (CAP) compétente.

### Suis-je éligible à un rendez-vous de carrière en 2019-2020 ?

Les collègues concernés par un rendez-vous de carrière en 2019-2020 ont dû être individuellement informés de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir. **La date du rendez-vous de carrière leur sera communiquée au plus tard 15 jours avant celui-ci.**

Les collègues éligibles à un rendez-vous de carrière sont :

- Les collègues promus à l'échelon 6 entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019
- Les collègues promus à l'échelon 8 entre le 1er mars 2018 et 29 février 2019
- Les collègues promus à l'échelon 9 entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019)

## Évaluations CP/CE1 : le SE-Unsa obtient une compensation de 5h

En réponse au courrier du SE-Unsa, le ministère accorde une compensation de 5 heures sur les APC (voir PJ).

La saisie des résultats des évaluations nationales de CP et CE1 est une surcharge de travail pour les enseignants. Le SE-Unsa a écrit au ministre pour lui demander une compensation horaire pour tous les enseignants concernés. Grâce à cette intervention, le SE-Unsa a obtenu que 5 heures soient dégagees. Elles permettront aux enseignants de disposer de temps pour la saisie des réponses des élèves. Ces 5 heures seront à déduire des 36 heures d'APC (activités pédagogiques complémentaires).

**Cette compensation du temps de saisie laisse de côté les collègues déchargés d'APC. Pour le SE-Unsa, tous les enseignants concernés doivent bénéficier d'une compensation. Le SE-Unsa en formule la demande dans tous les territoires.**

Le SE-Unsa continue par ailleurs à œuvrer pour que les évaluations deviennent de véritables outils au service des élèves en difficulté et des enseignants. Cela devra passer par exemple par la création d'un comité de suivi. <http://enseignants.se-uns.org/Evaluations-CP-CE1-le-SE-Unsa-obtient-une-compensation-de-5h>

## Elections au conseil d'école : le vote peut se faire uniquement par correspondance :

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école auront lieu vendredi 11 et samedi 12 octobre. **Désormais, le vote peut se dérouler exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.**

## Modalités d'aménagement de l'instruction obligatoire à 3 ans :

Pour rappel, les modalités d'aménagement de l'instruction obligatoire à 3 ans sont définies par décret. En voici les étapes :

- 1°) Les responsables de l'enfant remplissent une demande écrite qu'ils signent et remettent au directeur.
- 2°) Après consultation de l'équipe éducative (c'est-à-dire des enseignants et ATSEM, il ne s'agit pas de tenir une réunion institutionnelle « équipe éducative »), le directeur émet un avis qu'il transmet à l'IEN sous deux jours ouvrés. Si le directeur a émis un avis favorable, l'aménagement est mis en œuvre à titre provisoire en attendant la réponse de l'IEN. Un silence de l'IEN dans les 15 jours vaut décision d'acceptation.
- 3°) Le directeur communique ensuite les modalités de l'aménagement décidé par l'IEN par écrit aux responsables de l'enfant. Les modalités d'aménagement peuvent être modifiées à la demande des responsables de l'enfant en cours d'année scolaire selon la même procédure.



## Ma mut', je demande un accompagnement :

**Vous êtes professeur des écoles et vous voulez changer de département ?**  
**Pas de panique, le SE-Unsa est là pour tout vous expliquer et vous accompagner !**  
[>> Demandez le suivi 1<sup>er</sup> degré - changer de département](#)



## Comité d'entreprise : le SE-Unsa vous l'offre !

Vous êtes adhérent-e du SE-Unsa ?  
Vous avez dorénavant accès à une plateforme de réductions digne d'un comité d'entreprise.  
Plus de 700 partenaires vous proposent un éventail d'offres variées :

billetterie spectacles, vacances, loisirs, presse, shopping ou services.  
Des centaines de réductions incluses dans votre cotisation au SE-Unsa.  
Pour en profiter, il vous suffit de vous rendre sur votre espace adhérent et de vous laisser guider.  
Vous n'êtes pas encore adhérent-e ? Une raison de plus pour nous rejoindre !



## Stages : Le SE-UNSA vous propose les formations syndicales suivantes :

FS RDV de carrière : Les Abymes : Jeudi 14 novembre salle R. Hertin  
FS RDV de carrière : Basse-Terre : Vendredi 15 novembre La DEAL  
FS RDV de carrière : SXM : Jeudi 21 novembre  
FS PPCR & Hors classe : SXM : Vendredi 22 novembre



## Les prochaines RISTT du SE-Unsa :

SXM : Mercredi 16 octobre  
Les Abymes : Mercredi 16 octobre  
Basse-Terre : Mercredi 16 octobre  
Le Moule : Mercredi 20 Novembre

RIS Direction : Les Abymes : Mercredi 13 Novembre  
RIS Direction : SXM : Mercredi 20 Novembre

**OCTOBRE**

le bon moment  
pour adhérer

## Rejoindre le SE-Unsa : c'est le moment !

SE-UNSA Guadeloupe - 1, rue de la Clinique 97 139 LES ABYMES  
☎ 0590 82 22 04 - ☎ 0590 83 08 64 - ✉ [971@se-uns.org](mailto:971@se-uns.org)

Le syndicat qui avance

<http://sections.se-uns.org/guadeloupe/>

